



#### DOSSIER DE DEMANDE D'INDEMNISATION POUR LE PROGRAMME FCO-6-2024-N / N°239

Tous les champs sont à remplir OBLIGATOIREMENT

IDENTIFICATION DU DEMANI	DEUK	
Civilité	☐ Monsieur	
Nom de naissance		
Nom d'usage le cas échéant		
Prénom(s)		
IDENTIFICATION DU BÉNÉFIC	IAIRE	
Type d'exploitation :	☐ Individuelle ☐ GAEC ☐ EARL ☐ SC☐ Autre :	CEA □ SARL □ SA □ SCI
Nom, prénom ou raison socia	le :	
N° SIRET  _ _ _ _	_ _ _ _	
N° PACAGE   _ _ _	_	
EDE n°1   _ _ _ _	_ _ _  EDE n° 2   _ EDE n° 3   _	_ _ _   _ _ _
ADRESSE ET COORDONNÉES	DU BÉNÉFICIAIRE	
Adresse (n° voie, lieu-dit)		
Code postal   _ _ _ _	Commune	
Téléphone   _	_ _ _ _	
Téléphone portable   _	_ _ _ _	
Adresse électronique		
COMPTE BANCAIRE DU BÉNÉ	FICIAIRE	
•	xploitation ayant subi les préjudices si vou nent à communiquer vos coordonnées bancai	•
INDEMNITÉS PERÇUES		
Avez-vous déjà sollicité ou ol	otenu une aide pour les coûts et pertes que	e vous avez subis ?
□ NON □ OUI : □ Franc	eAgriMer	Montant :
☐ État		Montant :
☐ Aide	du conseil régional ou départemental	Montant :
☐ Assur	ance	Montant :
☐ Autre	, précisez :	Montant :
Si oui, veuillez joindre le/les jus	stificatifs correspondant(s).	



#### **DÉCLARATION DE L'AGRICULTEUR DEMANDEUR**

- **Je demande** à bénéficier d'une indemnisation par le FMSE pour les coûts et pertes subies du fait la lutte contre la fièvre catarrhale ovine BTV-8 en 2024 ;
- **Je suis informé** que je ne peux déposer qu'une seule demande d'indemnisation pour plusieurs numéros EDE foyers de FCO concernés par un même SIRET ;
- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur le présent formulaire et sur les pièces justificatives ;
- J'atteste sur l'honneur que je n'ai pas obtenu pour les mêmes préjudices une autre indemnité que celle indiquée sur le présent formulaire, ni une indemnisation de ma compagnie d'assurance. Dans le cas contraire je fournis au FMSE les documents attestant la nature et le montant de l'indemnité ou de l'aide;
- J'atteste être affilié au FMSE et à sa section Ruminants ;
- J'atteste être une petite et moyenne entreprise opérant dans le secteur de la production agricole primaire;
- **J'atteste** avoir connaissance du fait que pour être indemnisé je dois avoir strictement respecté la règlementation sanitaire ;
- J'atteste avoir pris connaissance du cahier de charges techniques précisé dans la notice d'information jointe ;
- **Je m'engage** à fournir tout document ou justificatif demandé par le FMSE ou par l'administration, à soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles exercés par l'administration ou par le FMSE, à permettre l'accès à mon exploitation aux autorités compétentes pour les contrôles, et à faciliter ces contrôles;
- Je cède au FMSE mon droit éventuel à réparation ;
- Je suis informé(e) qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure les poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur;
- **Je suis informé(e)** que l'indemnisation allouée au titre de la présente demande est versée sur la base du régime d'aide d'État n°SA107590 (2023/N) notifié à la Commission européenne et relatif aux aides aux contributions financières des fonds de mutualisation ;
- Je suis informé(e) qu'en application du point 112 des lignes directrices concernant les aides d'État dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales (2022/C 485/01), si mon indemnisation est d'un montant supérieur à 10 000 €, l'État publiera cette information. Dans ce cas, mes coordonnées, mon identifiant, mon type d'entreprise, ma région, mon secteur d'activité, le montant total de l'aide, la forme de l'aide, la date d'octroi de l'aide, l'objectif de l'aide et l'autorité d'octroi de l'aide seront en ligne sur un site internet consacré aux aides d'État.
- **Je suis informé(e)** que mes données personnelles présentes dans mon dossier de demande d'indemnisation seront conservées au FMSE sans transmission à des tiers autres que les services concernés par l'instruction et le contrôle de ma demande en application de la règlementation européenne.
- **Je certifie** avoir pris connaissance de la notice d'information relative au traitement et à la protection des données transmises par l'ASP Agence de services et de paiement, jointe.
- Afin de faciliter le traitement de mon dossier par le FMSE, j'autorise l'ASP à communiquer les informations suivantes au FMSE: ma dénomination sociale (nom et prénom pour les entreprises individuelles, raison sociale pour les formes sociétaires), l'adresse postale du siège social, mes identifiants « PACAGE » et « SIRET », mon caractère « actif » ou « non-actif » au regard des critères d'éligibilité aux aides de la PAC des campagnes 2023 et 2024 et mes dernières coordonnées bancaires validées pour les paiements de la PAC.

##0u i ##	##Non##
<u>ии</u> пти	##INC)(1##

\*Si j'ai coché « Non », le FMSE procèdera au contrôle uniquement via les données transmises dans votre dossier.

<u>Veillez à conserver l'original de cette déclaration pendant au moins 10 ans</u>

Déclaration signée le : ##DateJ##



## Notice d'information relative au traitement et à la protection des données transmises par l'Agence de services et de paiement dans le cadre du programme d'indemnisation lié à la FCO en 2024

#### (FCO-6-2024-N / N°239)

En application des articles 32 et suivants du Règlement Général de Protection des Données et de la convention qui nous lie à l'ASP, le FMSE a mis en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires au respect de la protection des données à caractère personnel. Le FMSE s'engage à signaler tout accident dans la sécurité des données.

Les informations nécessaires au traitement de ma demande d'indemnisation sont recueillies et conservées par le FMSE conformément à l'article D.361-73 du code rural et de la pêche maritime.

La base réglementaire du traitement des informations demandées à l'ASP est votre consentement. La finalité poursuivie est la suivante :

- Vérification du caractère d'agriculteur actif au sens de la PAC pour les campagnes 2023 et 2024;
- Confirmation que vous êtes une petite ou moyenne entreprise opérant dans le secteur de la production primaire;
- O Versement des indemnités sur le compte bancaire du bénéficiaire.

Pour poursuivre cette finalité, si vous y consentez, l'ASP communiquera au FMSE les informations suivantes liées aux numéros SIRET et PACAGE associés à votre demande d'indemnisation :

- Confirmation de votre éligibilité aux aides PAC du Système Intégré de Gestion et de Contrôle pour les campagnes 2023 et 2024 au regard du critère « agriculteur actif » (personne physique ou morale ayant une exploitation et exerçant une activité agricole;
- O Votre numéro PACAGE, SIRET, dénomination et adresse;
- Vos dernières coordonnées bancaires (Nom, prénom ou raison sociale du titulaire du compte bancaire, IBAN et BIC) validées dans le cadre de votre déclaration PAC.

Ces données seront utilisées uniquement au titre de la finalité poursuivie et ne sont pas communiquées en dehors de l'instruction des programmes d'indemnisation FCO-5-2023-N et FCO-6-2024-N.

Au plus tard à l'issue de la période prévue à l'article D.361-73 précitée, ces données seront détruites, à l'exception des fichiers de paiements nécessaires à l'auditabilité du dispositif.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation de leur traitement. Vous êtes cependant informé que ce droit peut être limité en application de l'article 23 du Règlement Général de Protection des Données, et aussi des conditions d'organisation et de fonctionnement des fonds de mutualisation susceptibles d'être agréés prévues aux articles R.361-50 et suivants du code rural et de la pêche maritime, notamment pour la réalisation de certaines missions de contrôle.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous devez adresser une demande écrite au FMSE - 6, rue de la Rochefoucauld, 75009 PARIS - ou à l'adresse mail contact@fmse.fr.

Si vous estimez, après échange avec le FMSE, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



## ANNEXE 1 AU DOSSIER DE DEMANDE D'INDEMNISATION POUR LE PROGRAMME FCO-6-2024-N / N°239

### UNIQUEMENT POUR LES FOYERS CONFIRMÉS ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JUIN ET LE 31 DÉCEMBRE 2024 ET UNIQUEMENT DANS LE CAS D'ÉVOLUTION SIGNIFICATIVE DU CHEPTEL BOVINS :

Renseigner les champs nécessaires à votre demande d'indemnisation

## Attestation concernant la non-utilisation du cheptel de référence au 1<sup>er</sup> juillet 2024

Dans les cas d'évolutions significatives du cheptel au moment de la confirmation du foyer par rapport au cheptel de référence, le demandeur devra justifier du nombre d'animaux présents :

	AT	TESTA	TION DELIV	/RÉE PA	R L'ED	E DU	DÉF	PARTE	MENT	CON	CERN	ΙĒ		
Je	soussigné	M.,	Mme,								en	quo	alité	de
				de	l'Établ	lissem	nent	dépar	tement	al de	e l'éle	vage	e, cer	tifie,
sur l	a base du r	egistre	d'élevage	présenté	é par l'	'élev	eur,	que le	FMSE	ne pe	eut uti	liser	le che	eptel
de	référence	au	l <sup>er</sup> juillet	2024	issu	de	la	BDNI	pour	le	cher	otel	N°	EDE
			appo	artenant	à									
(nor	n du détente	eur du c	heptel)											
car	il est concer	né par	(cocher la d	ase corr	esponc	dante	) :							
	une inst	allation	après le 1	er juillet	2024	(créa	ıtion	ou rep	rise d'	EDE).				
			er d'évolution e de confir						eptel p	rései	nt ent	re le	1er j	uillet
mon	ne évolution s ent de la con heptel bovin e	firmatio	n de la mala	die par ro	apport (	au che	eptel	présent	le 1er	juillet	2024			
Sur	la base du	registre	e d'élevage	présent	é par l	ľélev	eur,	le non	nbre de	e:				
-bo	vins de 12 à	24 mo	ois présents	à la dat	te de c	confir	mati	on de	la FCC	) est	de : _			
-bo	vins de plus	de 24	mois préser	nts à la c	date de	e con	firm	ation c	e la F	CO e	st de	:		-
Le:														
Cac	het et siana	ture :												



## ANNEXE 2 AU DOSSIER DE DEMANDE D'INDEMNISATION POUR LE PROGRAMME FCO-6-2024-N / N°239

## UNIQUEMENT POUR LES FOYERS AYANT ÉTÉ INDEMNISÉ POUR UN FOYER DE FCO BTV-8 EN 2023 (PROGRAMME FCO-5-2023-N) :

Renseigner les champs nécessaires à votre demande d'indemnisation

#### Attestation de vaccination du cheptel

#### ATTESTATION DÉLIVRÉE PAR LE VÉTÉRINAIRE DE L'EXPLOITATION

		А	ITESTATIO	JN DE	LIVKI	EPAI	C LE VE	IEKII	VAIRE	DE L E	APLOI	ATIC	ZIN		
Je so	oussig	né Di	r						, vé	étérinai	re de l	'expl	oitatio	n don	t le
numé	ro	de	cheptel	est	le	N°	EDE					ap	parte	nant	à
certif	ie (c	ocher	les cases c	corresp	onda	ntes) :									
	avo	ir vad	cciné ou de	élivré (	des v	accins	perme	ttant	de va	cciner le	e chep	tel sui	te au i	foyer	de
	FCC	) BTV	-8 en 202	3											
	ου														
	que	le ch	eptel ne p	ouvait	pas	être v	acciné s	uite d	au foy	er de F	CO BT	V-8 e	n 2023	3 pou	r le
	mot	if suiv	rant :												
															_
Le:															
Cach	et et	signo	ature du vé	étérina	ire :										



## ANNEXE 3 AU DOSSIER DE DEMANDE D'INDEMNISATION POUR LE PROGRAMME FCO-6-2024-N / N°239

# Autorisation de délégation de signature électronique d'une demande d'indemnisation à un organisme tiers qui effectue la télédéclaration au titre du programme FCO-6-2024-N

#### Identification de l'exploitation

lom, prénom ou raison sociale :							
luméro SIRET :							
dresse:							
Code postal :							
Nom et prénom de l'exploitant individuel, du/des gérants/associés (pour les GAEC : les associés doivent obligatoirement remplir ce document)	<u>tous</u>						
Exploitant individuel/gérants/associés Signatures (noms et prénoms)							
Mme, M.							
Mme, M.							
Mme, M.							
Mme, M.							
Mme, M.							
Mme, M.							
Mme, M.							
Mme, M.							
e (date) :   _ /  /							
Autorise(nt):							
Mme, M. (nom et prénom) :							
Nom de l'organisme :							
Adresse électronique :							
N° de téléphone :							
A télédéclarer et signer électroniquement la demande d'indemnisation au titr programme FCO-6-2024-N pour l'exploitation agricole désignée ci-dessus.	e du						
Confirme(nt) avoir pris connaissance et accepter l'intégralité des mentions renseignées a page « Déclaration de l'agriculteur demandeur » du dossier de demande d'indemnis							
Autorise(nt) le FMSE à utiliser l'adresse électronique du délégataire pour le administratif de la demande d'indemnisation.	suivi						



#### <u>Informations relatives à la délégation de signature électronique d'un dossier</u> de demande d'indemnisation

Un demandeur peut déléguer la télédéclaration et la signature électronique de sa demande d'indemnisation à un organisme tiers (Centre de gestion agréé, chambre d'agriculture, etc.). Cette délégation comprend la création du compte du demandeur le cas échéant, l'enregistrement des pièces justificatives, et la signature électronique de la « Déclaration de l'agriculteur demandeur ».

Pour autoriser la délégation, le demandeur doit renseigner le formulaire « Autorisation de délégation de signature électronique d'une demande d'indemnisation à un organisme tiers qui effectue la télédéclaration au titre du programme FCO-6-2024-N ».

Le délégant conserve un exemplaire de cette autorisation et transmet un exemplaire au délégataire.

L'organisme tiers (le délégataire) est alors autorisé à créer le compte de l'exploitation délégante sur l'extranet du FMSE à partir du lien communiqué au moment de l'ouverture du programme d'indemnisation. Dans la partie « Création du compte », le délégataire doit alors renseigner son numéro de téléphone ainsi que son adresse électronique pour assurer ensuite le suivi administratif de la demande d'indemnisation. Cette adresse électronique sera utilisée par la suite à l'étape de signature électronique du dossier. Le reste des informations à remplir dans la rubrique « Création du compte » concerne l'exploitation.

Lors de la télédéclaration du dossier, l'organisme tiers enregistre l'autorisation de délégation dans les pièces justificatives à joindre à la demande d'indemnisation.

Le délégant et le délégataire ont la possibilité à tout moment de mettre fin à cette délégation. Dans ce cas, la partie la plus diligente notifie expressément à la partie adverse, et informe le FMSE à l'adresse contact@fmse.fr, en précisant le nom et le numéro de Siret de l'exploitation concernée.

#### Procédure à suivre pour télédéclarer un dossier par un délégataire

activation de la délégation

- Le demandeur renseigne l'autorisation de délégation.
- Il conserve un exemplaire et envoi un exemplaire à l'organisme tiers (le délégataire).

detegation

- •Le délégataire procède à la création du compte de l'exploitation via le lien communiqué au moment de la publication du programme d'indemnisation :
- Identification de l'exploitation;
- Coordonnées de l'exploitation: renseigner le téléphone du délégataire pour le suivi administratif;
- Compte bancaire de l'exploitation;
- Identification du déclarant: renseigner le nom de l'exploitant, du gérant ou d'un associé selon la forme juridique de l'exploitation, puis **télécharger l'autorisation de délégation de signature électronique en cliquant sur "Parcourir" à l'emplacement "autorisation de délégation"** (espace dédié aux GAEC initialement lorsque les membres délèguent à un associé le dépôt d'une demande d'indemnisation).
- Création du compte: **enregistrer l'adresse électronique du délégataire** et créer le mot de passe.

création du

compte

•Le délégataire télédéclare les informations demandées relatives à la demande d'indemnisation.

télédéclaration

signature

- •Le délégataire suit la procédure en prenant connaissance des messages adressés par email par Docusign.
- •Le délégataire signe électroniquement le dossier de l'agriculteur. Un accusé de réception confirme la signature électronique du dossier. Un délai de 15 à 30 mn environ est possible pour recevoir la confirmation. Veuillez vérifier les spam en cas de non réception.
- •Le délégataire transmet au délégant la preuve de dépôt du dossier de demande d'indemnisation.

Suivi du dossier

- •Le délégataire recevra les messages du FMSE lié au du contrôle du dossier de l'agriculteur.
- Après avoir informé le bénéficiaire des demandes complémentaires formulées par le FMSE, le délégataire actualise le dossier sur la plate-forme extranet du FMSE.
- •L'agriculteur est notifié par courrier de l'éligibilité de son dossier et du montant de l'indemnité.



**Identification du GAEC** 

## ANNEXE 4 AU DOSSIER DE DEMANDE D'INDEMNISATION POUR LE PROGRAMME FCO-6-2024-N / N°239

## Autorisation de signature électronique donnée par les associés d'un GAEC à l'associé qui effectue la télédéclaration des demandes d'indemnisation au FMSE

Denomination socials	e:						
Numéro SIRET :	_ _ _ _	_ _ _					
Adresse :							
Code postale :	_ _  Com	ımune :					
En date du (insérer la date) :							
Les associés du GA	EC listés ci-dessous autorisent l'as	ssocié :					
Mme, M							
du GAEC susvisé. C	haque associé confirme avoir pri eignées dans la page « Déclarat	de demande d'indemnisation au FMSE s connaissance et accepter l'intégralité ion de l'agriculteur demandeur » du					
	Nom et prénom des associés (obligatoire)	Signature de tous les associés (obligatoire)					
Mme, M.							
Mme, M.							
Mme, M.							
Mme, M.							
Mme, M.							
Mme, M.							
Mme, M.							
Mme, M.							
Mme, M.							
•							

(tous les associés d'un GAEC doivent signer cette autorisation)